

Fiche de données de sécurité CE

poussières de zinc
Conmet-02

Etablie le : 02.07.2015

8.0.0, établi le: 02.07.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

poussières de zinc

Dénomination de la substance zinc en poudre - poussières de zinc
Numéro d'enregistrement 01-2119467174-37-0030
REACH

Numéros d'identification

N° CAS 7440-66-6
N° CE 231-175-3
N° d'index 030-001-01-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Peinture d'apprêt anticorrosive
agent de réduction dans des réactions chimiques

Utilisations contre-indiquées

Aucun(e) n'est connu(e).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Conmet GmbH
Jülicher Straße 336
D-52070 Aachen

N° de téléphone +49 241 1 68 24 52
N° Fax +49 241 1 68 24 53

Service émetteur / téléphone

+49 241 1 68 24 52, Dr. Gorny

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 241 1 68 24 52

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Danger physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identificateur de produit

7440-66-6 (zinc en poudre - poussières de zinc)

Fiche de données de sécurité CE

poussières de zinc
Conmet-02

Etablie le : 02.07.2015

8.0.0, établi le: 02.07.2015

Pictogrammes de danger



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance zinc en poudre - poussières de zinc

Formule brute Zn

Poids moléculaire 65,37

Numéros d'identification

N° CAS 7440-66-6

N° CE 231-175-3

N° d'index 030-001-01-9

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

Écarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Provoquer les vomissements si le patient est conscient, et appeler un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Administrer du charbon médicinal.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Fièvre; Nausées; Vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Poudre d'extinction pour les incendies sur les métaux. Dioxyde de carbone; Sable

Agent d'extinction non approprié

Eau; Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxydes de zinc

5.3 Conseils aux pompiers

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8. Eviter la formation de poussières. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres sections

Donnée non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter la formation et le dépôt de poussières. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses. Ranger à part les vêtements de travail. Ne pas inhaler les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Acides; Bases; Tenir à l'écart de l'eau. Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

poussières de zinc
Conmet-02

Etablie le : 02.07.2015

8.0.0, établi le: 02.07.2015

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
Zinc (oxyde de)			
fumées			
VME	5	mg/m ³	
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
Zinc (oxyde de)			
poussières			
VME	10	mg/m ³	
2	POUSSIÈRES		
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France			
Poussières réputées sans effet spécifique			
VME	10, 5a	mg/m ³	

Valeurs DNEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	zinc en poudre - poussières de zinc			7440-66-6 231-175-3	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83,3	mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque : insoluble				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/m ³
	concerne : Zn Remarque : insoluble				

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	zinc en poudre - poussières de zinc			7440-66-6 231-175-3	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,83	mg/kg/jour
	Remarque : insoluble				
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83	mg/kg/jour
	Remarque : insoluble				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,5	mg/m ³
	concerne : Zn Remarque : insoluble				

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	zinc en poudre - poussières de zinc		7440-66-6 231-175-3	
	Eau	eau douce	20,6	µg/l
	Eau	eau marine	6,1	µg/l
	Eau	eau douce sédiment	117,8	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	56,5	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	35,6	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	µg/l

Fiche de données de sécurité CE

poussières de zinc

Etablie le : 02.07.2015

Conmet-02

8.0.0, établi le: 02.07.2015

Autres données

DNELinhal soluble Zn(worker): 1 mg Zn/m³

DNELinhal insoluble Zn(worker): 5 mg Zn/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Filtre respirateur (partic.) : P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
solide	
gris	
Odeur	
inodore	
Seuil d'odorat	
Donnée non disponible.	
pH	
Non applicable	
Point d'ébullition / Zone d'ébullition	
Valeur	906 °C
Point de fusion / Zone de fusion	
Valeur	> 409 °C
Substance de référence	poudre
Point de décomposition / Zone de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Non applicable	
Température d'inflammation	
non déterminé	

Fiche de données de sécurité CE

poussières de zinc

Etablie le : 02.07.2015

Conmet-02

8.0.0, établi le: 02.07.2015

Température d'auto-inflammabilité

Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

Donnée non disponible.

Propriétés explosives

Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Donnée non disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;

Donnée non disponible.

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Non applicable

Densité de vapeur

Donnée non disponible.

Taux d'évaporation

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Valeur	6,9	-	7,1	g/cm ³
Température de référence			20	°C

Solubilité dans l'eau

Valeur	0,1	mg/l
--------	-----	------

Solubilité(s)

Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Donnée non disponible.

Viscosité

Donnée non disponible.

9.2 Autres données

Autres données

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Acides; Bases; Réagit violemment avec l'eau.

Fiche de données de sécurité CE

poussières de zinc
Conmet-02

Etablie le : 02.07.2015

8.0.0, établi le: 02.07.2015

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de génération de vapeur ZnO lors du traitement thermique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	CSR		

Toxicité dermale aiguë			
Donnée non disponible.			

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CL50		5,41	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	CSR		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Source	CSR		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Source	CSR		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Voie d'exposition	Voies respiratoires		
Source	CSR		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	Peau		
Source	CSR		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Fiche de données de sécurité CE

poussières de zinc

Etablie le : 02.07.2015

Conmet-02

8.0.0, établi le: 02.07.2015

Mutagenicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.
Cancérogénicité
Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.
Danger par aspiration
Donnée non disponible.
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires. Zinc est présent en quantités réduites jusqu'à 25 mg dans des médicaments . Des quantités supérieures , voire en grammes, sont sérieusement nuisibles à la santé. L'inhalation de vapeur de zinc peut causer la fièvre, des troubles musculaires, des frissons et la nausée. Il s'agit de troubles durant en général seulement 24 heures sans effets consécutifs (fièvre de zinc).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
Donnée non disponible.			
Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CE50		0,9	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces concerne	Ceriodaphnia dubia		
Méthode	pH < 7		
Source	US EPA 821-R-02-012		
	CSR		
Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
NOEC		82	µg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces concerne	Daphnia magna		
Source	pH 6.0		
	CSR		
Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CE50		0,3	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces concerne	Selenastrum capricornutum		
Méthode	pH > 7 - 8,5		
Source	OCDE 201		
	CSR		

Fiche de données de sécurité CE

poussières de zinc

Etablie le : 02.07.2015

Conmet-02

8.0.0, établi le: 02.07.2015

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
NOEC		19	µg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces concerne	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	pH 8.0 CSR		

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres données

Autres informations	
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	9
Code de classification	M7
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3077
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Sources de danger	zinc en poudre - poussières de zinc
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

Fiche de données de sécurité CE

poussières de zinc

Etablie le : 02.07.2015

Conmet-02

8.0.0, établi le: 02.07.2015

14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Sources de danger	zinc powder - zinc dust (stabilized)
EmS	F-A+S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
Sources de danger	zinc powder - zinc dust (stabilized)
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.4 Autres données

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

La substance ne rentre pas dans les normes établies dans l'Article XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E1

Autres prescriptions

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: Autres Données

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 183 , D-21107 Hamburg

Tél.: +49 40 / 79 02 36 300 Fax: +49 40 / 79 02 36 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO Umwelt Consult GmbH.